

Notice explicative adéquate conformément à l'article VII.129 Du Code de droit économique

Votre banque fait un maximum pour que ce document donne un bon reflet des principales types de crédit. En cas de contradictions, c'est toutefois le contrat de crédit qui prime.

Français

Prêteur	S.A. BankB Mannebeekstraat 33 8790 Waregem Tel. 056/629281 - Fax 056/611079 – email : kredieten@bankb.be
Type de crédit	Crédit hypothécaire à durée déterminée à destination immobilière– Crédit Golden Bullet
Principales caractéristiques	Vous empruntez un certain capital et vous remboursez le capital emprunté ainsi que les intérêts débiteurs à la date d'échéance qui a été prévue contractuellement. Aucun paiement est dû qu'au moment de l'échéance finale du crédit Golden Bullet.
Durée	Ouverture de crédit avec garantie hypothécaire: durée indéterminée Crédit Golden Bullet avec durée déterminée (1-3 ans)
Possibilité de remboursement anticipé	Les emprunteurs peuvent à tout moment rembourser tout ou partie du montant emprunté de manière anticipée. Les emprunteurs sont tenus d'aviser le prêteur par envoi recommandé, au moins dix (10) jours avant le remboursement, de leur intention d'effectuer un remboursement anticipé. En cas de remboursement anticipé volontaire total ou partiel, les emprunteurs sont redevables, conformément à l'article VII.147/12 CDE, d'une indemnité correspondant à trois (3) mois d'intérêts calculés au taux débiteur périodique du crédit sur le solde restant dû. Dès la réception du courrier par lequel ils lui manifestent leur intention d'effectuer un remboursement anticipé, le prêteur communique sans délai aux emprunteurs, sur un support durable,

	les informations dont ils ont besoin pour envisager cette possibilité. Ces informations comprennent au moins un calcul des conséquences, pour les emprunteurs, du respect de leurs obligations avant l'expiration du contrat de crédit, ainsi qu'une indication claire des hypothèses retenues dans ce cadre. Toutes les hypothèses retenues doivent être raisonnables et défendables. Aucune indemnité n'est due en cas de remboursement intégral à l'échéance finale.
Coûts éventuels	- Frais d'expertise (immeuble en garantie) - Frais du Notaire - Frais de dossier - Commission de réservation - ...
Exemples typiques de ce type de crédit	- Investissement à court terme à condition que vous attendez un montant suffisant pour le remboursement du capital à terme. - Vous avez des dettes à payer à court terme et vous avez besoin des fonds dans l'attente de revenus prévus (e.g. succession, vente d'un immeuble, ...) - ...
Conséquences en cas d'un défaut de paiement	Sont dus en cas de simple retard de paiement, qui n'entraîne ni la résolution du contrat, ni la déchéance du terme: - les frais convenus de lettres de rappel et de mise en demeure, à concurrence d'un envoi par mois. Ces frais se composent d'un montant forfaitaire maximum de 7,50 euros augmenté des frais postaux en vigueur au moment de l'envoi. - Intérêts de retard, calculés au taux d'intérêt de retard convenu qui est égale au taux débiteur dernièrement appliqué au montant concerné ou aux périodes partielles concernées, majoré d'un coefficient de 0,5 p.c. sur base annuelle, à condition que le prêteur porte cette majoration à la connaissance des emprunteurs par envoi recommandé dans un délai de trois (3) mois à compter de cette échéance. Sont aussi dus en cas de résiliation du contrat de crédit: - le solde restant dû ; - les intérêts de retard devenus exigibles - les intérêts et frais échus mais non payés qui sont devenus exigibles

	- une indemnité de remploi de trois (3) mois d'intérêts débiteurs calculés sur le solde restant dû. Les frais d'une procédure judiciaire seront également à charge du consommateur en défaut de paiement.
Aides au niveau du financement et/ou de la garantie aux entreprises	Les différents pouvoirs publics en Belgique offrent des aides au niveau du financement et/ou de la garantie aux entreprises. Pour un condensé des mesures européennes, fédérales et régionales et des liens vers d'autres sources d'informations plus détaillées nous vous conseillons de visiter le site web : https://financementdesentreprises.be/accompagnement-soutien
Service de Médiation compétent	Si vous avez fait appel au service clientèle de votre banque ou de votre établissement de crédit mais que vous n'êtes pas satisfait de la solution proposée, vous pouvez vous adresser à l'Ombudsman en conflits financiers (Ombudsfin). Celui-ci traite toutes les plaintes relatives aux crédits en cours. 1^{re} ligne: klachten@bankb.be – Mme Inge Ampe – Mannebeekstraat 33 te 8790 Waregem 2^{de} ligne: ombudsman@ombudsfin.be – North Gate II, Boulevard du Roi Albert II, n°8 bte. 2, 1000 Bruxelles